



CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REUNION

AVIS CSRPN N° 2019-14

AVIS DU CSRPN DE LA REUNION

Protocole de validation du SINP de La Réunion

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Pétitionnaire: DEAL Réunion

Contexte et objet de la demande :

Le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) vise à fluidifier la mise en partage des données naturalistes afin de faciliter les actions de conservation ou de prise en compte du patrimoine naturel dans l'aménagement du territoire. Impulsé par le ministère en charge de l'environnement au niveau national et les DEAL/DREAL au niveau régional, il repose sur la mise en place progressive d'organisation, d'outils et de référentiels, aux niveaux national et régional.

Le protocole régional de validation constitue un élément central dans ce dispositif. Il vise en effet à formaliser, diffuser et mettre en oeuvre des règles permettant d'attribuer un niveau de fiabilité à toute donnée d'observation naturaliste circulant dans le SINP. Ceci est d'autant plus important que les données alimentant le SINP peuvent être de sources très variées, notamment issues des sciences participatives, ce qui le différencie d'autres dispositifs comme le Système d'information sur l'eau.

Le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) a produit plusieurs documents de cadrage en 2016 et 2017 caractérisant les différents types de contrôle à appliquer aux données d'occurrences de taxons : l'identification des doublons, contrôles de cohérence et de conformité, validation scientifique.

La DEAL a rédigé en 2018 un protocole régional de validation déclinant ce cadrage national, sur la base des contributions des pôles thématiques du SINP 974. Le document a été validé par le CSRPN lors de sa séance d'août 2018 moyennant un certain nombre de remarques.

Un certain nombre d'évolutions (19 modifications) ont été apportées au protocole SINP depuis le CSRPN d'août 2018. Ces modifications concernent la mise à jour des groupes taxonomiques déjà traités mais aussi l'intégration au SINP du groupe des insectes et arachnides.

Remarques préalables :

Concernant la flore, le chapitre est manquant. Il sera prochainement transmis par le CBNM à la DEAL.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REUNION

Concernant les arthropodes, le protocole de validation au sein du SINP (deux pages) est très léger comparé aux autres groupes taxonomiques et n'est pas suffisant, tant en termes d'étude des modalités de validation possible (méthodes, taxons, limites...), d'argumentation, que de fiabilité de ce qui est proposé. Il faut une réflexion approfondie bien au-delà des deux cas extrêmes présentés, prenant en compte la qualité de l'observation, la fiabilité ou niveau d'expertise de l'observateur/déterminateur et la complexité/difficulté du taxon en jeu.

- La liste des « taxons facilement reconnaissables et ne nécessitant pas de preuve » est trop limitée. Plusieurs dizaines d'espèces peuvent être reconnues avec certitude sans preuve, par exemple chez les hyménoptères (*Apis mellifera*, *Polistes olivaceus*, *Xylocopa fenestra*, ...), plusieurs Odonates (*Anax imperator*, *Trithemis annulata*, *Agriocnemis exilis*, ...), de nombreux coléoptères (*Protaetia orichalcea*, *Hoplochelus marginalis*, certaines coccinelles, ...), presque tous les sphinx et phasmes, ou encore les araignées Nephiles (*Trichonephila inaurata*, *Nephilengys borbonica*), Babouks (*Heteropoda venatoria*, *Olios lamarcki*), Argiopes (*Argiope trifasciata*, *Arachnura scorpionoides*, *Neoscona moreli*, ...), plusieurs Salticides (*Plexippus paykulli*, *Menemerus bivittatus*, *Cynapes lineatus*, ...) et Thomises (*Prepotelus lanceolatus*, *Phryarachne rugosa*, ...), etc.. La liste est un peu courte et peut être richement complétée.

- La limitation de la validation à la seule technique du barcoding de l'ADN des spécimens est beaucoup trop restrictive, pas plus fiable que la validation classique par un spécialiste à partir de la morpho-anatomie du spécimen, et en outre inapplicable à toutes les espèces non déjà référencées c'est-à-dire la majorité.

Avis final du CSRPN:

Avis du CSRPN : (adopté à l'unanimité)

Le CSRPN valide les différentes évolutions apportées au protocole SINP à l'exception du groupe des insectes et arachnides, dont le processus de validation est encore insuffisamment exploré.

Fait à Saint Denis, le 10 FEV. 2020

Le Président du CSRPN



Roland TROADEC